



Le bilan qui vous est proposé est conforme aux échanges que nous avons eus en conseil d'administration et à ses décisions. La partie trésorerie sera présentée par Éric Garbérogllo, trésorier de l'ASMA.

### L'ANNÉE 2018

#### **PERSONNELS DE L'ASMA**

##### **Personnels mis à disposition (MAD) et CDI**

L'année 2018 a été marquée par un nombre important de mouvements de MAD :

- trois départs de gestionnaires ASMA (suite à un départ en retraite et deux mobilités) avec deux arrivées par mobilité sur postes identiques de gestionnaire ASMA et une arrivée, à nouveau par mobilité, sur poste de secrétariat-comptabilité suite à transformation du poste ;
- un départ par mobilité d'une assistante informatique avec remplacement prévu par mobilité sur le même poste en 2019 (en cours de réalisation) ;
- une fin de mise à disposition sur poste de secrétariat-comptabilité avec transformation en poste de directeur de l'ASMA pourvu par mobilité avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2019.

À ces mouvements s'est ajouté celui de la démission de la responsable en CDI du site de Malbuisson.

D'autres modifications se sont produites avec le placement en position de télétravail de 3 personnes : l'une pour raisons médicales (trois jours par semaine), les deux autres suite à accord (l'une pour une journée par semaine, l'autre pour télétravail occasionnel).

##### **Formation des personnels**

La formation des personnels en activité à l'ASMA a porté sur 4 axes :

- l'accueil des nouveaux arrivants et l'acquisition de nouvelles compétences liées au poste occupé : formation au logiciel de gestion Proweb (deux personnes), au management (deux responsables de site), à la sécurité (trois responsables de site) ;
- la formation vers un nouvel emploi (un an de formation en alternance pour un responsable de site) ;
- répondre aux besoins formulés : sur les droits des MAD et sur le comité social et économique (CSE) pour les administrateurs et administratrices, et, conjointement avec les permanent-e-s, sur le télétravail et sur les RPS.

## **L'ARRIVÉE D'UN DIRECTEUR DE L'ASMA**

Ce point mérite un développement particulier :

- non seulement parce que sa création, - « pour assurer et assumer, en lien avec les membres du bureau, et sous l'autorité de la présidence, les tâches liées à la gestion des personnels et au fonctionnement quotidien de l'ASMA » (CA d'octobre 2017) -, résulte d'une transformation non compensée de l'un de nos postes et non de la création du 14<sup>ème</sup> poste unanimement demandé par les membres du conseil d'administration et les organisations syndicales,
- mais aussi parce que cette création résulte d'un long débat à l'ASMA depuis 2009 avec des points de vue longtemps opposés n'ayant convergé qu'à partir de la décision des secrétaires des organisations syndicales à l'AG de 2015 d'un travail en profondeur sur la question,
- et, enfin, parce qu'il est évident que beaucoup de recompositions dans le partage des tâches entre « politiques » et « techniques » vont être très probablement à l'ordre du jour et que tous et toutes auront à être actifs pour percevoir les directions à donner à ces recompositions pour qu'elles conduisent au plus d'efficacité possible des actions de l'ASMA.

## **SÉMINAIRE ASMA D'OCTOBRE 2018 FAISANT SUITE AU SÉMINAIRE DE JANVIER 2017**

Deux séminaires ont regroupé les membres du CA en janvier 2017 et en octobre 2018 sur la question de l'évolution du projet de l'ASMA avec trois angles d'attaque sur les perspectives interdépendantes suivantes : Qui (public visé) ? Quoi (quelle offre) ? Combien (personnes) ? et le souhait d'une réflexion en profondeur (dimensions qualitatives) qui soit dans le même temps opérationnalisée (dimensions quantitatives).

Ces séminaires n'ont pas atteint leur objectif et la question de l'évolution du projet pour l'ASMA reste à construire. En particulier, à l'exception du document établi dans cette double perspective qualitative et quantitative par les membres de la commission Culture pour préparer le 2<sup>ème</sup> séminaire, il n'y a pas eu de propositions écrites de la part des différent-e-s participant-e-s pressenti-e-s par le document de cadrage des séminaires, pour mémoire : « les premiers acteurs : responsables et membres des commissions ; les décideurs : les membres du CA [*auxquels pourraient être associés*] les représentants des syndicats qui ne sont pas représentés au CTM, les membres des syndicats extérieurs au CA, une représentation des permanents, des représentants des ayants-droit « clients de l'ASMA », des prestataires du tourisme social. »

## **POLITIQUE SALARIALE – GESTION DES PERSONNELS**

S'agissant des pistes de réflexions et d'évolutions salariales, le CA de janvier 2019 préparé par les bureaux de la fin 2018 a jugé plus sage de ne prendre sa décision qu'après mise en place du comité social et économique (CSE) prévue au plus tard le 1er janvier 2020 par les nouvelles lois. Parce que

c'est dans ce cadre que les personnels auront vocation à être obligatoirement consultés au-delà des consultations que le groupe de travail n'avait pas manqué de mettre en place avec eux.

Ces réflexions et décisions seront articulées avec les recommandations de notre avocate, Mme Dominique Delanoë, spécialisée en droit des associations du champ social, afin que nos propositions soient en tout point conformes à ce que la réglementation et la jurisprudence définissent.

#### Extension aux MAD des dispositions applicables aux CDD et CDI du privé

Le CA de janvier 2019, toujours après préparation par les bureaux de la fin 2018, a demandé à l'expert-comptable d'examiner les répercussions financières d'une extension, possible selon l'avocate, aux MAD de la prise en charge des cotisations mutuelles dont bénéficient les CDD et CDI dans le privé.

#### Règlement Intérieur des personnels de l'ASMA (RI)

Un groupe de travail en lien avec les secrétaires généraux des OS s'est réuni régulièrement en 2018 sur la question du règlement intérieur. Comme pour la politique salariale, le CA prendra sa décision après la constitution du CSE d'ici la fin de l'année 2019.

### **COMMUNICATION**

Des améliorations ont été continuellement apportées aux outils existants (le site, les catalogues, le flash, l'ASMAgazine, les plaquettes, le livret d'accueil, la modernisation de la charte graphique...) et l'année 2018 a poursuivi et apporté certaines évolutions « stratégiques » :

- le resserrement de la commission communication à l'ensemble des membres du bureau ;
- la décision de passer à une mensualisation de la parution jusqu'alors épisodique de la lettre aux AD, avec 22 lettres entre juillet 2017 et la fin de la mandature ;
- la mise en œuvre entre septembre 2017 et avril 2018 d'un programme de rencontre des Asma départementales animé par la présidente, un membre du bureau (selon disponibilités) et la chargée de communication. 79 AD ont été ainsi rencontrées dans le cadre de regroupements de leurs représentants par anciennes régions ;
- l'inauguration depuis octobre 2018 d'une rubrique « D'un CA à l'autre » pour une meilleure information des administrateurs et administratrices sur le fonctionnement de l'ASMA entre deux CA ;
- la mise en place, encore en développement, d'un blog offrant deux accès internes (bureau ; CA) et un accès à destination de tous (AD, agents du ministère, grand public) dont on peut se poser la question de savoir s'il ne pourrait pas devenir l'outil central de communication de l'ASMA (sous réserve de conclusions favorables qui pourraient être tirées de sa mise en place et de son fonctionnement et d'une décision en ce sens du CA).

## **ASMA DÉPARTEMENTALES**

C'est peu de dire qu'elles ont été l'objet de nos préoccupations en 2018 et durant cette mandature, dans la lignée de ce qui avait été pensé et entrepris dans le mandat précédent avec la constitution notamment d'un secteur Initiatives départementales (ID). La tournée des AD dans une perspective d'écoute, de formation et d'information symbolise ces préoccupations et la restitution de ces rencontres fera l'objet d'une lettre spéciale aux AD en mai (en préparation).

L'information régulière aux AD passe aussi par les réponses du CA et du bureau aux questions des deux représentants des présidents des AD. Elle est passée, par la mensualisation de la parution de la lettre aux AD. L'ASMA aura à se pencher sur cette question de la fréquence de parution : faut-il maintenir une fréquence mensuelle ? ou passer à une fréquence bimestrielle ? voire trimestrielle ? ou même en revenir à une parution au coup par coup ?

S'agissant de la formation, l'AG de Najac prévoit un travail en atelier sur la formation des AD.

## **ÉLECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES CA DES ASMA DÉPARTEMENTALES**

L'ASMA s'est largement impliquée dans la mise en place des élections de renouvellement des CA des AD. Réunion préparatoire, mise en place d'une adresse courriel spéciale élection, échanges téléphoniques et de courriels pour résoudre les problèmes. Mise en place de la commission nationale de la commission de contrôle nationale. Cette implication s'est réalisée en étroite collaboration avec la cheffe du BASS, Marie Claire Hamon, même si nous n'avions pas le même point de vue sur le périmètre électoral à prendre en compte, un point de vue que nous avons maintenu en permettant pour l'ASMA, que l'entièreté du corps électoral de notre communauté de travail soit préservée en y incluant les agents retraités, les décroisés, et les ARL des établissements d'enseignement dont on sait qu'un certain nombre ont des engagements marqués dans les instances des AD. Au final, on a observé une participation à ces élections de 49 % des agents du MAA.

Rappelons ici, à ce CT AS, qu'une place doit être nécessairement faite dans leur emploi du temps aux animateurs et animatrices de la vie des Asma départementales et que ce temps doit donner lieu à une décharge qui soit accompagnée de moyens. C'est indispensable !

Il s'agit de donner toujours plus de corps aux avancées représentées par : - la signature le 4 juin 2015, pendant l'AG des Issambres, d'une convention entre l'ASMA et le ministère renouvelant profondément l'ancienne convention, - et par la parution de la note de service 14/12/2015 relative au « Cadre d'action des Asma départementales » prise en application de cette convention. De réelles perspectives d'attribution de moyens aux AD existent maintenant sous la forme de dispenses de service (44 équivalents temps plein sur l'ensemble de la France) suite à la réactualisation des conventions que les nouveaux bureaux des AD sont en train d'effectuer.

## **SECTEURS ET GROUPES DE TRAVAIL (GT) PERMANENTS**

Je vais simplement me pencher sur les secteurs d'activités (statutairement des commissions) et groupes de travail (GT) pour lesquels il y a eu des décisions ayant eu des répercussions importantes sur les budgets et/ou la vie de ces secteurs et des agents. En commençant, en préambule, par un certain nombre de remarques générales, les détails de la vie des secteurs étant présentés pour leur part dans l'ASMAgazine spéciale AG, la revue de l'ASMA, qui sera diffusée fin mai.

### **Préambule - Remarques générale sur les activités des secteurs**

Le bilan 2018 fait apparaître un plus grand nombre de bénéficiaires de nos prestations (de l'ordre de 600 personnes par rapport à 2017), mais il semblerait que nous perdions les agents ayant des faibles revenus. Les décisions que nous aurons à prendre lors du vote en CA du budget prévisionnel de 2020 seront donc d'importance. Peut-être nous permettront-elles de renouer avec notre objectif de la participation du plus grand nombre aux activités que nous organisons et que les secteurs et GT mettent en place ?

Une question traverse l'association depuis plusieurs mandatures, celle des quotients familiaux appliqués aux tarifs des activités proposées par l'ASMA. Disons-le clairement, elle n'aura toujours pas trouvé de solution pas plus en 2018 que pour le moment en 2019 : comment être juste dans un contexte de ressources limitées ? Comment être toujours un peu plus au service de ceux qui peuvent le moins bénéficier de l'action sociale, culturelle et de loisirs ? La prochaine mandature aura nécessairement à avancer sur ces questions.

Proweb : un travail est en cours sur l'outil de gestion. Des procédures sont à écrire pour l'ensemble de la communauté de travail .

### **Commission Structures**

2018 a vu la réalisation des travaux de rénovation de deux des quatre sites de vacances du MAA dont nous sommes locataires à titre gratuit par convention avec le MAA, ceux de Chamonix et de Malbuisson. Cette rénovation fait suite aux travaux de rénovation intérieure en 2017 du centre d'Orcières dont l'ASMA est propriétaire et aux importants travaux de mise aux normes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité handicap du site de Mimizan (l'un des quatre centres de vacances du ministère) réalisés en 2016 et 2017 pour 760 000 €. Elle précède les travaux de ravalement et de renouvellement partiel du bardage du chalet de Rochebrune à Megève, quatrième site du ministère, prévus en 2019 pour un montant estimé aujourd'hui à 25 000 €.

Le dossier avait été pris en charge par l'une de nos administratrices, Fabienne Lucas, à qui avait été confiée la responsabilité de la commission Structures à l'AG des Issambres de 2015 et qui avait renoué tous les liens nécessaires avec le bureau du patrimoine immobilier (BPI) du ministère.

Dans le détail, s'agissant du chalet de Chamonix (un chalet comportant deux appartements) il s'est agi d'un ravalement complet et de travaux de réfection de la balustrade pour 26 000 € pris en charge financièrement par le MAA et de travaux de rénovation intérieure pris en charge par l'ASMA et qui

s'achèveront en 2019. S'agissant de la maison forestière de Malbuisson, ce sont des travaux de rénovation intérieure qui pour l'essentiel y ont été effectués dans trois des quatre appartements qu'elle comporte et qui, là encore, s'achèveront en 2019.

On notera que les travaux engageant financièrement l'ASMA ont été réalisés bénévolement par l'administratrice responsable de la commission Structures aidée par une autre administratrice, Marianne Leuvrey, et que cela a conduit à de substantielles économies qu'on peut probablement estimer à 40 000 € par rapport aux coûts que l'ASMA aurait eu à supporter si elle avait recouru à des entreprises.

### **Commission Jeunesse**

Dans l'ensemble des activités proposées par la commission jeunesse, la difficulté qui nous mobilise le plus aujourd'hui est celle de faire vivre *tout au long de l'année* les activités que l'ASMA organise elle-même sur le centre de Mimizan à côté de celles de colonie de vacances qui sont sa mission traditionnelle mais qui ne suffisent pas à lui maintenir son équilibre financier. Malheureusement, nous avons dû arrêter tout développement des activités en ce sens, suite à l'interdiction qui nous a été faite en 2018 d'accueillir des groupes extérieurs, à l'exception de ceux d'un certain nombre de partenaires liés directement au ministère tels les lycées et établissements d'enseignement supérieur agricoles. C'est bien regrettable puisque, vous le verrez dans la présentation du trésorier, l'impact en a été direct sur le compte de résultat de 2018 de la commission jeunesse.

Nous savons aujourd'hui qu'une étude des autres travaux nécessaires à la rénovation complète du centre de Mimizan est en cours de réalisation et qu'un bilan chiffré et détaillé du montant de ces travaux sera remis courant juin et peut-être même, nous l'espérons, à l'AG de Najac. Le retour de cette étude et les conclusions du MAA seront examinés avec la plus grande attention, vous vous en doutez. La décision qui sera prise s'agissant de l'évolution et de l'avenir du centre en dépendra largement.

### **Commission Coupes sportives**

Il y a eu un accord à l'unanimité pour l'organisation d'olympiades des coupes sportives à Vichy en mai 2019.

### **Groupes de travail Prêts et aides**

Fin depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 des avances sur salaire que l'ASMA pouvait faire aux agents contractuels nouvellement recrutés suite à la décision du CA d'octobre 2017.

Le MAA assume les obligations liées à son rôle d'employeur : les agents contractuels nouvellement recrutés perçoivent désormais leur salaire dès le mois de l'embauche ou au plus tard le mois suivant.

Mais on ne peut que regretter qu'il ait fallu autant de temps pour que soit mis fin à une situation préjudiciable à tous les agents contractuels et qui perdurait depuis des années

### **Groupe de travail Solidarité**

Suite aux inondations d'octobre 2018 dans l'Aude, le CA de janvier 2019 a décidé, par un vote unanime, de prendre le relais de l'administration s'agissant d'octroyer un secours aux agents payés sur budget d'établissement, sinistrés par une catastrophe naturelle, puisqu'ils ne sont pas pris en

compte par l'administration à la commission des secours. C'est ainsi qu'avec le concours des assistantes sociales et des assistants sociaux, 6 agents résidant dans l'Aude, ont pu bénéficier de ce dispositif.

### **Groupe de travail Retraités**

Le groupe a cessé de fonctionner. Le constat est en effet que les personnes retraitées participent déjà à toutes les activités de l'ASMA et qu'il n'y a donc pas la nécessité d'un groupe de travail spécifique. La question sera vue à l'AG de 2019.

## **PERSPECTIVES 2019**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À NAJAC DANS L'AVEYRON DU 3 AU 7 JUIN**

#### **Vote sur l'expérimentation de la présidence tournante**

Suite à l'étude par entretiens avec tous les personnels et membres du CA de l'ASMA sur leur perception des avantages et inconvénients du passage à deux ans de la durée de la présidence de l'ASMA, un rapport présentant cette étude a été présenté au CA d'avril 2019 et le sera également à l'AG de Najac. Un vote aura lieu sur ce point.

#### **Perspectives nouvelles sur l'articulation de la gestion et de la comptabilité.**

Au service du développement des activités de l'ASMA, la comptabilité et la gestion des activités par les responsables et l'articulation de ces deux dimensions au moment de la vérification des comptes occupent des places essentielles. Les commissaires aux comptes (CAC) qui ont, comme chaque année, validé les comptes 2018 de l'association, nous ont aussi amené-e-s à réfléchir, à une deuxième phase de la réorganisation : mettre en place de nouvelles procédures de vérification de la concordance entre gestion des activités et la comptabilité. Ces procédures permettront notamment une vérification trimestrielle et non plus annuelle de cette concordance et permettront un pilotage plus fin de nos actions. Sous réserve, c'est une demande à construire, d'une formation complète de tous les personnels, permanent-e-s et élu-e-s, dans des modalités appropriées à leurs champs de compétence et d'intervention : gestion, comptabilité, responsabilité de secteur, bureau, CA.

Il s'agit d'un chantier de grande importance qui va être initié à la fin même de cette mandature, mais aussi parce qu'on peut espérer, de cette exploitation amplifiée des possibilités de notre outil de gestion.

#### **Une formation pour les président·e-s des AD**

Une formation aura lieu à l'AG sur les questions de communication, de trésorerie, des statuts des AD, des Initiatives départementales (ID), et sur la mise en place du renouvellement des conventions des AD.

\*\*\*\*\*

Je voudrais puisque c'est mon dernier CT AS en tant que présidente de l'ASMA et puisque nous sommes aussi à l'heure des bilans dire quelques mots sur nos relations avec le ministère durant ce mandat.

Elles ont été globalement bonnes. Elles ont permis : la disparition de nos charges de location, le dégel des crédits globalisés, la prise en compte dans leur carrière de l'implication des agents au sein de l'ASMA et des AD, la progression de la mise en place des dispenses de service avec intervention de l'administration quand il y avait des blocages, la conservation du patrimoine mis à disposition de l'ASMA (Mimizan, Malbuisson, Chamonix et, à venir, Megève).

Mentionnons aussi l'organisation des élections de renouvellement des CA des AD pour l'élaboration et le partenariat de la note de service organisant ces élections.

Le dialogue est réactif et constructif avec nos différents interlocuteurs habituels (IGAPS, cheffe du BASS, chef du BPI, cheffe du service communication) et les agents de leurs services.

La relation et la collaboration avec les assistantes sociales et assistants sociaux tant sur le secteur des prêts et aides qu'au niveau de la solidarité est excellente.

Restent tout de même des regrets ou des vœux à formuler avant l'AG.

- que soit levée dans le contexte actuel de la convention qui nous lie au ministère l'interdiction d'accueillir à Mimizan des groupes « extérieurs » : des évolutions par révision de cette convention semblent envisageables, prenons en le gage ;
- que soit pris en charge par le MAA le salaire du gardien de Mimizan ;
- qu'il soit donné une suite positive à la demande unanime du CA d'un quatorzième poste pour la création du nouveau poste de directeur de l'ASMA réalisée par transformation et donc par perte d'un poste existant ;
- qu'il soit donné une suite favorable à notre demande d'il y a déjà deux ans d'un local à Vaugirard pour accueillir nos archives ;
- qu'il soit donné à l'ASMA la possibilité de rencontrer Madame Sophie Delaporte, la secrétaire générale du MAA, suite à la demande d'audience que nous lui avons faite en décembre 2018 ;
- qu'il soit donné une suite favorable aux engagements pris lors d'une rencontre avec son prédécesseur, Madame Métrich-Hecquet, de rencontrer les directeurs des DDI et les directeurs des établissements d'enseignement agricole public et supérieurs pour leur présenter l'action sociale et l'ASMA.

Enfin, je terminerai par mes plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ont su mettre au service de notre association, - elle regroupe, rappelons-le, l'ensemble de notre communauté de travail et de leurs ayants droit -, leur sens des responsabilités et leur dévouement : administrateurs ou administratrices, permanentes et permanents, bénévoles, tous contribuent chaque jour par leur participation active à la VIE de l'ASMA.



Patricia Ebersveiller  
Présidente de l'ASMA